

Règlement des Courses du 25 Novembre 2018

1-COURSE NATURE: Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés. Tout athlète licencié devra fournir à l'engagement une photocopie de sa licence FFA valide de l'année. Les non licenciés devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an, à la date de la course.

2a - MARCHÉ: L'épreuve de marche nordique est NON chronométrée. Tout marcheur devra fournir à l'engagement une photocopie de sa licence valide de l'année ou un certificat médical autorisant la pratique de la marche Nordique datant de moins de 1 an, à la date de l'épreuve.

2b - RANDONNÉE PEDESTRE : Deux distances 8.5 km et 15 km ouverte à tous.

3-TOUS: Deux distances 19km et 10.5km pour les Trails et 19km la Marche Nordique. Le parcours ne présente pas de difficulté.

4-TOUS: Il est expressément rappelé que la participation aux différentes épreuves est sous la propre responsabilité du concurrent.

5-TOUS: Des postes de ravitaillement seront mis en place, sur l'ensemble des parcours et à l'arrivée.

6-TOUS: Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

7- COURSE NATURE: Les épreuves sont ouvertes sur le 10.5 km à partir de la catégorie Cadet H/F et le 19km à partir de Junior H / F

8- COURSE NATURE: Les Départs et Arrivées des épreuves se feront au Stade de St Marc le Blanc. Le départ du 19km à 9h45 et le 10.5km à 10h00.

8 b-MARCHÉ NORDIQUE: Les Départs et Arrivées des épreuves se feront au Stade de St Marc le Blanc. Le départ du 19 km à 9h00 et le 10.5 km à 10h05

8 c- RANDONNÉE PEDESTRE : Les Départs et Arrivées des épreuves se feront au Stade de St Marc le Blanc. Le départ du 15km et du 8.5km à 9h30.

9- COURSE NATURE: Des récompenses seront offertes aux trois premiers concurrents de chaque épreuve Homme et Femme. Tous les arrivants auront un lot et de nombreux lots de valeur seront tirés au sort.

10- MARCHÉ NORDIQUE: Tous les arrivants auront un lot et de nombreux lots de valeur seront tirés au sort.

11- COURSE NATURE: Le montant de l'inscription est de 10€ pour le 19 km, 8 € pour le 10.5km Individuel.

12-MARCHÉ NORDIQUE: Le montant de l'inscription est de 10€ pour le 19 km et de 8 € pour le 10.5km.

13- RANDONNÉE PEDESTRE : Le montant qui sera reversé en totalité au Téléthon est de 5€ par personne.

14-TOUS: Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique pourra entraîner la disqualification du concurrent.

15-TOUS: Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.